



**FSU 45**

# FSU Infos *Orléans*

*Le bulletin de Fédération Syndicale Unitaire du* **Loiret**

## Edito

**Toujours à vos côtés et plus que jamais,  
in-dis-pen-sa-ble !**

Ce bulletin en est la preuve : la FSU 45 et, plus largement, le mouvement social n'ont jamais baissé les bras malgré la pandémie et les confinements successifs.

Certes, à la faveur de la crise sanitaire, les offensives néo-libérales se sont accélérées en matière de travail et de droits sociaux.

Mais, dans cette période paradoxale et anxiogène, des mobilisations de forte ampleur ont été construites pour répondre à ces attaques. Ainsi, après la lutte contre la loi El Khomri et la dérive sécuritaire amorcée par Manuel Valls, les 3 premières années du quinquennat Macron ont été marquées par presque 2 ans de mobilisations sociales continues que seule une pandémie d'une ampleur inégalée a provisoirement interrompues.

Cette combativité persistante, enrichie par de nouveaux apports comme celui des Gilets Jaunes et des Jeunes pour le Climat, est inédite. Elle révèle tout le potentiel des forces disponibles pour faire vivre un syndicalisme combatif et ouvert tel que le souhaite la FSU.

L'engagement dans la lutte a permis à de nombreux citoyens et citoyennes de résister au découragement et d'affirmer leur attachement au métier qui est le leur. Plus que jamais, l'adhésion à la FSU a généré du collectif et fédéré une énergie qui a rappelé le sens profond de toutes les missions de service public et exprimé une large confiance dans le progrès social.

Après un été réparateur tant attendu, vous pouvez donc compter sur les militant-e-s de la FSU 45 et sur ses différents syndicats pour vous accompagner et vous soutenir, dès la rentrée, dans la défense de vos droits et la co-construction d'un « monde d'après » meilleur que le « monde d'avant » !

Alexis BOCHE, Sylvie LESNE

### **La SFR45 s'adresse aux futur-e-s retraité-e-s**

*Le combat syndical ne s'arrête pas au moment du départ en retraite, informez votre syndicat de votre nouvelle situation pour pouvoir continuer à agir, avec les actifs!*

PIC LOIRET

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Jun 2021 - Bulletin N°121

Déposé le 24 06 2021

## Sommaire

Edito.....	page 1
<b>Infos générales</b> : la FSU dans l'action AESH le 3, libertés le 12 et le 15 juin dans la Fonction Publique.....	2
<b>Infos générales</b> : <i>Sécu et protection Sociales</i> .....	3
<b>Les syndicats de la FSU</b> et appel à candidature CDFD FSU 45.....	4

**Spécial adhérent-e-s**

*A noter sur vos agendas*

*Congrès départemental de la  
FSU Loiret*

*mi janvier 2022*



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

# La FSU Loiret dans l'action



FAIRE DU TRAVAIL  
DES AESH UN VRAI MÉTIER.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?

## ALERTE AESH-Rentrée 2021

### Quels changements?

Attention : Afin de se « conformer aux dispositions réglementaires relatives aux PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) » circulaire n°2019-088 du 05-06-2019, la DSDEN du Loiret, dans des réunions de direction par circonscription a décidé de « donner une plus grande latitude aux chefs d'établissements et directeurs d'école ! » dès la rentrée 2021.

De plus, toujours dans ce cadre, un·e AESH pourra être affecté·e sur une ou plusieurs écoles pour un·e ou plusieurs élèves ! Ce qui était à la marge cette année va donc malheureusement se généraliser.

Tout ceci est en effet la conséquence de la création des PIAL auxquels s'oppose la FSU.

Alors que les enseignant·e·s sont déjà seul·e·s face à un élève et ses parents pour annoncer des difficultés, souvent « lanceurs d'alerte », que des enseignants s'adaptent avec l'AESH pour gérer au mieux un enfant à « Besoin Educatif Particulier », ce sont maintenant les directeurs et directrices d'école qui vont organiser les plannings des AESH?!

Pour les AESH, toujours un salaire de misère et en plus, plusieurs élèves à suivre au prétexte qu'il faut plus de souplesse, que maintenant « le principe 1 adulte, 1 enfant n'est plus recommandé »....!

Ce sont les raisons pour lesquelles il·elle·s étaient mobilisé·e·s le 3 juin dernier après une première journée le 8 avril.



### Rassemblement devant la DSDEN le 3 juin !

Mais quid du bien-être et du suivi des enfants qui ont des pathologies bien spécifiques ? Les personnels ne sont pas interchangeables car ils ont construit une relation de confiance avec l'élève suivi.

Comment en recruter dans de telles conditions?

**La FSU déplore l'évolution de cette fonction et revendique: un statut de fonctionnaire avec une réelle formation, un salaire décent et la fin des PIAL.**

Valérie Barzu

## Les 12 et 15 juin se sont déroulées deux journées de mobilisation : retour sur ces luttes pour les libertés et pour la Fonction publique.

**Le 12 juin: pour les libertés et contre les idées d'extrême-droite**

**A Montargis, 150 personnes environ se sont rassemblées** autour de cette cause en fin de matinée sur la Place du Pâtis.

**A Orléans, environ 450 personnes se sont unies l'après midi.**



La FSU 45, bien évidemment, participait à ces manifestations aux côtés d'autres syndicats, associations et partis politiques.

Matthias GUERIN

**Le 15 juin : pour la reconnaissance de tous les services publics**

Le mardi 15 juin, ce sont 150 personnes environ qui se sont réunies devant le Conseil départemental du Loiret. A la suite de plusieurs prises de paroles des corps professionnels (personnel hospitalier, de l'action sociale, du médico-social, de la fonction publique territoriale et de l'Etat), le cortège nous a conduit devant l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour exprimer notre refus des réformes de la fonction publique et du manque de valorisation de ses personnels, tant au niveau des conditions de travail (contractualisation des services, manque de protection des personnels...) qu'au niveau des salaires.



# Protection Sociale Complémentaire : où en est-on?

## Le piège de la Protection Sociale Complémentaire, qui risque de se refermer dans l'été..

Après des années de destruction de la Sécurité Sociale le gouvernement entend promouvoir la « **Protection Sociale Complémentaire** » (PSC) en étendant à la Fonction Publique l'Accord Interprofessionnel de 2013 qui oblige l'employeur à financer 50% de la PSC du salarié pour ce qui relève du domaine de la santé ... tout en continuant à exonérer ces mêmes employeurs de cotisations sociales, d'ailleurs!

Notre mandat **FSU réaffirme la nécessité de défendre le « 100% Sécu »** c'est-à-dire la prise en charge à 100% des dépenses de santé prescrites, mais certains de ses syndicats ont d'abord souhaité que les collectivités territoriales notamment prennent en charge une partie de la PSC de leurs agents pour compenser la faiblesse de leurs rémunérations. Depuis, certains bénéficiaires de cet accord constatent que très souvent le « panier de risques » pris en charge est insuffisant et se voient obligés de souscrire une surcomplémentaire pour être couverts correctement.

De plus, la prévoyance (compensation des pertes de salaire pour raisons de santé) n'est pas systématiquement incluse. Enfin les retraités, dont les pensions, calculées sur des salaires bas dans les catégories majoritaires dans la territoriale, sont souvent amputées de décote pour carrières incomplètes, doivent se payer eux-mêmes leur complémentaire. Se pose aussi la question de la prévoyance, non systématiquement prise en charge. Où est la solidarité ?

Le manque d'augmentation des traitements peut rendre cette idée attractive. En réalité, n'est-ce pas un nouveau piège pour continuer à n'augmenter ni les salaires ni le bouclier social solidaire? Ainsi, par exemple, Blanquer (ministre de l'Education Nationale), considère que faire participer l'état-employeur à hauteur de 15 euros par agent constitue la grande revalorisation ! Et en plus c'est loin d'être suffisant ! même pas le prix des dépassements d'honoraires pratiquement

généralisés dans notre département !

**Ce qu'il faut, c'est augmenter les recettes de la sécurité sociale solidaire, vous savez, celle qui dans ce pays, en cette période de pandémie paie les tests sérologiques et autres, celle qui paie les vaccins, celle qui paie les soins des malades, parce que la cotisation payée à la Sécurité Sociale ne finance pas un risque déterminé pour un individu mais tous les risques, même les plus imprévisibles, susceptibles de frapper chacun.** C'est en cela que la cotisation est solidaire par principe : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins et bien heureux ceux qui n'ont pas besoin de recevoir. Augmenter les salaires est aussi un moyen d'augmenter les cotisations, donc les recettes de la Sécu. Et enfin, pourquoi l'industrie pharmaceutique qui se gave sur les tests et les vaccins ne cotise-t-elle pas sur ces profits au même taux que les salariés alors que c'est la Sécu, donc nos cotisations, qui les finance en partie ?



Voilà une question importante dont nous aurons à débattre au prochain congrès.

**Un stage se tiendra sur ce sujet de société essentiel dès le retour des vacances d'automne ( après le 8 novembre). Notez le sur vos agendas et préparez-vous à demander une autorisation d'absence 1 mois à l'avance soit début octobre au plus tard. Un rappel avec les documents utiles sera fait par voie électronique en septembre par votre syndicat départemental.**

Christiane LE PENNEC



**Le Service Public,  
on l'aime,  
on le défend**

**Spécial adhérent-e-s**  
A noter sur vos agendas  
Congrès départemental de la FSU  
Loiret  
mi janvier 2022



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

**Syndicats nationaux membres de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)**

Les coordonnées des syndicats nationaux sont sur leur site.



**EPA**  
Education, Pluralisme, Action solidaire  
www.epafsu.org



**SNAC**  
Syndicat National des Affaires Culturelles  
snac.fsu.fr



**SNASUB**  
Syndicat National de l'Administration Scolaire et Universitaire et des Bibliothèques  
www.snasub.fr



**SNCS**  
Syndicat National des Chercheurs Scientifiques  
www.snscs.fr



**SNE**  
Syndicat National de l'Environnement  
www.sne-fsu.org



**SNEP**  
Syndicat National de l'Education Physique  
www.snepfsu.net



**SNEPAP**  
Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire  
www.snepap-fsu.org



**SNES**  
Syndicat National des Enseignements du Second degré  
www.snes.edu



**SNESUP**  
Syndicat National de l'Enseignement Supérieur  
www.snesup.fr



**SNETAP**  
Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public  
www.snetap-fsu.fr



**SNICS**  
Syndicat National Unitaire des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé  
www.snics-fsu.org



**SNPES-PJJ**  
Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social PJJ  
www.snpes-pjj-fsu.fr



**SNPI**  
Syndicat National des Personnels d'Inspection  
www.snpi-fsu.org



**SNUAS-FP**  
Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique  
www.snuasfp-fsu.org



**SNUEP**  
Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel  
www.snuiep.fr



**SNUipp**  
Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc  
www.snuipp.fr



**SNUITAM**  
Syndicat National Unitaire Interministériel des Territoires de l'Agriculture de la Mer



**SNUP-CDC**  
Syndicat National Unitaire des Personnels du groupe CdC  
www.snuip-cdc-fsu.org



**SNUPDEN**  
Syndicat National Unitaire des Personnels de Direction de l'Education Nationale  
www.snuipden-fsu.fr



**SNUter**  
Syndicat National Unitaire de la Territoriale  
http://www.snuter-fsu.fr/



**SNU-TEFI**  
Syndicat National Unitaire Travail Emploi Formation Insertion  
www.snutefisu.org



**SUPMAE**  
Syndicat Unitaire des Personnels du Ministère des Affaires étrangères  
mae.fsu.fr

**Appel à candidature pour le CDFD de la FSU 45**

Tu es syndiqué-e depuis longtemps, seulement en 2020 2021 ou avant le 25 novembre 2021 (jour de fermeture du vote interne) ? Tu peux donc déposer une **candidature pour demander à faire partie d'une liste pour le Conseil Délibératif Fédéral Départemental (CDFD) de la FSU 45.**

**Mais le CDFD, kézako?**

C'est l'instance décisionnaire de la FSU 45. Il est composé d'environ 50 membres, qui se répartissent en 25 militant-e-s désigné-e-s par les syndicats nationaux représentés dans la FSU 45, et 25 autres élu-e-s représentant les « courants de pensée » ou « tendances »(19) et les secteurs géographiques (6) du Loiret. Ces 3 bases de représentation permettent que les décisions soient prises en tenant compte des différents aspects de la vie syndicale au sein de la FSU.

Les deux courants de pensée organisés dans le Loiret sont :

- **Unité Action et Sans tendance en accord avec la majorité fédérale (UA et ST)**
- **Ecole Emancipée (EE)**

Ces deux tendances participent quotidiennement à la construction de la fédération au niveau départemental.

Ces deux listes seront donc **soumises au vote de tous les adhérent-e-s du 4 au 25 novembre 2021 accompagnées d'un vote national.**

Si tu souhaites faire partie d'une de ces listes merci de contacter :

- **Pour UA et ST : Bruno CHIROUSE**  
angebeu@wanadoo.fr/ 06 23 35 80 94
- **Pour EE : Christian COUVERTURE**  
christian.couverture@wanadoo.fr 06 76 64 73 16

Tu peux aussi constituer une liste minimum de 10 personnes conformément aux statuts de la FSU 45 dans les conditions citées au début de cet article.

Quelle que soit ta décision, merci de nous le faire savoir **impérativement avant le 1er octobre 2021.** Dans ce cas, merci de nous transmettre ta catégorie, ton affectation, ton syndicat et ta (tes) responsabilité(s), le cas échéant, en son sein.

Trimestriel – imprimerie BBV — n° CPPAP 0522S05437

Directeur de publication : Bruno CHIROUSE — F.S.U. 45 10, rue Molière 45000 Orléans - 02 38 78 00 60

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la F.S.U.

Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la F.S.U.



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**